



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES QUANT AU PRÉAVIS MUNICIPAL NO 01/24 RELATIF A LA DEMANDE D'ADHESION AU RESEAU D'ACCEUIL DES TOBLERONES (RAT)

Membres présents de la Commission : Rémy Damond, Manfred Elmer, Gian-Reto Gotsch, Carina Huguenin, François Martignier, Stéphane Martin, Claudia Witte.

Membre présent du Bureau : Bernard Treboux (Président du Conseil Communal)

Membres présents de la Municipalité : Denis Currat, André Dunand, Nathalie Guignard-Pidoux, Marc Mazzariol et Sonia Pittet.

La Municipalité a invité la Commission de la petite enfance ainsi que la Cofin, le lundi 26 février afin de leur présenter, en présence de Marco Baiguini, Secrétaire général et fondateur du RAT, le préavis N° 01/24.

La Cofin tient à souligner que son présent rapport traite uniquement des aspects financiers quant à l'adhésion au RAT, les autres particularités d'une telle adhésion seront abordées par la Commission de la petite enfance dans son rapport.

Les explications fournies par la Municipalité quant aux avantages financiers d'une adhésion au RAT pour le budget de fonctionnement de la Commune, mais également les précisions et compléments apportés par le Secrétaire général du RAT, mettent en exergue les points suivants :

1. L'obtention de subventions importantes de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) alors que le Réseau d'Accueil de Bassins (RAB) n'y est pas éligible. En effet, le RAB par sa taille et sa structure, n'a jamais rempli les critères de réseau pour bénéficier du soutien de la FAJE.
2. Gains sur les coûts administratifs liés à la gestion et le suivi de la facturation. En adhérant au RAT, le réseau gère la facturation et son suivi pour les enfants inscrits et permet donc à la commune de Bassins de bénéficier d'économies d'échelle.
3. Possibilité de faire appel à un fonds de réserve pour effectuer des rénovations de locaux.
4. Gains pour les finances communales d'environ CHF 600'000.- pour les dix prochaines années en s'appuyant sur le scénario le plus prudent.

La Cofin tient à remercier la Municipalité incorpore ainsi que Marco Baiguini pour la clarté des informations et explications fournies tant dans le préavis que lors de la séance du 26 février 2024.

La Cofin note que l'adhésion au RAT n'impacte aucunement la gestion et le maintien de la structure d'accueil existante de Bassins mais présente de nombreux avantages non seulement financiers mais aussi de soutien par le réseau du RAT à proprement dit. Ainsi, la Cofin recommande donc d'accepter le préavis N° 01/24.

Conclusions :

Vu le préavis municipal N° 01/24 relatif à la demande d'adhésion au Réseau d'accueil des Toblerones,
Vu le rapport de la Commission des finances,
Vu le rapport de la Commission de la petite enfance,
Où les conclusions du rapport des Commissions précitées,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

La Commission des finances recommande au Conseil Communal de Bassins d'accepter le préavis N° 01/24 relatif à la demande d'adhésion au Réseau d'Accueil des Toblerones et :

1. D'autoriser la Municipalité à déposer la demande d'adhésion auprès du Réseau d'Accueil des Toblerones avec effet au 1^{er} août 2024,
2. De ratifier la convention de subventionnement et de collaboration en cas d'acceptation de la demande d'adhésion par le Réseau d'Accueil des Toblerones,
3. De relever les Commissions de leur mandat.

Fait à Bassins, le 14 mars 2024

Rémy Damond

Manfred Elmer

Gian-Reto Gotsch
Rapporteur

François Martignier

Stéphane Martin

Claudia Witte